



Saint-Cyrille

de-Wendover

Deux cantons, une fierté

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÉOLUTION DE PPCMOI
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) N° 2026-04**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal a adopté la première résolution du projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), qui consiste à autoriser, sous certaines conditions, à la propriété sise au 2240, route 122, portant l'identification cadastrale 4 333 387, 6 683 608 et 6 683 607, l'agrandissement du bâtiment commercial avec un usage résidentiel, dans la zone C-3 et ce, contrairement au règlement de zonage 437, où l'usage résidentiel n'est pas autorisé pour la zone C-3.

Cette résolution a été adoptée dans le cadre du Règlement 470 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble. Son objectif est:

- Permettre l'agrandissement du bâtiment commercial avec un usage résidentiel dans la zone C-3 et ce, malgré l'annexe VI : Grille des usages et norme d'implantation par zone, du règlement de zonage n° 437, laquelle n'autorise aucun groupe d'usages résidentiels;
- Permettre que le revêtement extérieur soit à la verticale sur plus de 60% des surfaces des élévations, malgré le maximum prescrit de 60%;
- Permettre que la hauteur du bâtiment soit de 9.14 mètres, malgré que la hauteur maximale de la zone soit de 9 mètres;
- Permettre que les allées d'accès au stationnement soient à une distance de moins de deux mètres, malgré que le tableau 1 du règlement de zonage n° 437, prescrive 2 mètres;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les portes du garage identifiées au plan d'agrandissement soient munies d'un vitrage satiné ou teinté permettant d'assurer l'intimité du requérant pour le volet résidentiel de la demande de PPCMOI;
- Que toute autre disposition soit conforme à la réglementation municipale en vigueur.

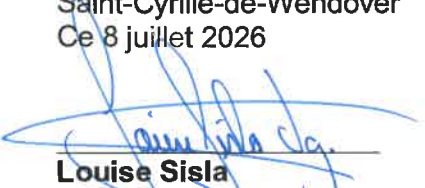
Ce projet de résolution de PPCMOI, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 10 août 2026 à 19h00, dans la salle municipale du 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de résolution de PPCMOI, les caractéristiques du projet, les conditions applicables à celui-ci, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'illustration des zones visées par ce projet de résolution, peut être consultée auprès du service de l'urbanisme, à l'hôtel de ville, durant les heures de bureau, à compter de ce jour.

Ce projet de résolution de PPCMOI contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, durant les heures de bureau, à compter de ce jour.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 8 juillet 2026


Louise Sisle
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 420 et 431 du Code Municipal)

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) N° 2026-04

Je soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant 11 copies aux endroits désignés par le Conseil (Réf. : résolution # 740.05.10) entre 13:00 et 18:00 heures, le 8 juillet 2026, soit :

Bureau municipal & Site Web de la municipalité

- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gélase
- À l'aréna près des boîtes aux lettres – rue des Lupins
- À la bibliothèque

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour de juillet deux mille vingt-six (2026)

Signé :


Louise Sísia

Directrice générale et greffière-trésorière